

Sur quelques régionalismes du marquis de Sade

Takeshi MATSUMURA

Le vocabulaire du marquis de Sade n'est certes pas inconnu des lexicographes. Comme on peut s'y attendre, c'est surtout les mots et les expressions érotiques qui ont attiré leur attention. Ainsi, les dictionnaires de l'argot ou du français non conventionnel s'y réfèrent plusieurs fois. Mais est-ce qu'ils nous donnent toujours des renseignements fiables et vérifiables ? La question mérite d'être posée. Prenons comme exemple l'article *branleur* du *Dictionnaire du français non conventionnel* de Jacques Cellard et Alain Rey¹. Après avoir donné le sens propre² et le sens figuré³ du substantif, ils nous apprennent de quand datent ces emplois :

Au sens propre, fin du 17^e siècle (*Furetière*, 1690). Usuel au 18^e siècle (V. notamment Sade, *Les 120 journées de Sodome*). Au sens figuré, vers 1920 ? [...]

Même si l'on laisse de côté le fait que le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière⁴ ne parle pas du substantif mais de l'adjectif et donc que la 1^{re} attestation du substantif se trouve chez Sade, le renvoi trop peu précis à son roman n'est pas heureux, puisqu'il nous condamne à lire ou à relire ce texte d'un bout à l'autre⁵. D'ailleurs, Jacques Cellard et Alain Rey ne sont pas les seuls à se contenter des références imprécises. L'article *branleuse* du *Dictionnaire de l'argot* d'Albert Doillon⁶ qui se réfère à « Sade, 1785 » manque également de précision.

Ces dictionnaires ne sont pourtant pas les plus mauvais du genre. Parmi les produits lexicographiques, il y en a qui sont moins riches dans leur description historique. Ainsi, dans son *Dictionnaire érotique*⁷, Pierre Guiraud ne cite pour le substantif féminin *branleuse* qu'une attestation du 19^e siècle (« On ne devient

¹ Paris, Hachette, 1980, p. 118b. La deuxième édition de 1991, p. 123-124 n'ajoute rien de nouveau à cet article.

² « Qui masturbe, se laisse ou se fait masturber [...] ». La définition s'applique plutôt à l'adjectif.

³ « [...] homme sans énergie, velléitaire, oisif, peu sûr. »

⁴ La Haye-Rotterdam, Leers, 1690, t. 1, p. 324a, s.v. *bransleur*, où on lit que cet adjectif « n'est gueres en usage qu'en un sens odieux & obscene ».

⁵ Ceux qui n'en ont pas la patience se reporteront tout de suite aux pages 94, 95, 104, 105, 159, etc. des *Cent Vingt Journées de Sodome*, dans les *Œuvres* de Sade, édition établie par Michel Delon, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1990, t. 1.

⁶ Paris, Robert Laffont, 2010, p. 754b.

⁷ Paris, Payot, 1978, p. 189a, s.v. *branler*.

pas, il faut naïtre branleuse ») en renvoyant à « L. Prota XIX^e s. »⁸. Le *Dictionnaire de l'argot* de Jean-Paul Colin, Jean-Pierre Mével et Christian Leclère⁹ est plus décevant, parce qu'il ne connaît que des attestations du 20^e siècle. Que trouvera-t-on dans le *Dictionnaire libertin. La langue du plaisir au siècle des Lumières* de Patrick Wald Lasowski¹⁰, qui est censé répertorier de principaux mots érotiques du 18^e siècle ? Malheureusement, il n'a pas enregistré le substantif *branleur* ou *branleuse* sous son article *branler*, alors que son emploi est attesté chez le marquis de Sade.

On voit que le vocabulaire érotique, qui semblerait être déjà bien exploré par ses amateurs, attend encore une étude historique sérieuse. La situation est d'autant plus grave que la lexicographie générale n'a pas toujours accordé une place suffisante aux mots et aux expressions relevant de ce domaine. Pour s'en convaincre, il suffira de se rappeler que ni le *Trésor de la langue française* de Paul Imbs¹¹ ni le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg¹² n'ont accueilli le substantif *branleur* dans le sens qui nous occupe¹³.

Toutefois, malgré l'image que certains lecteurs pourraient s'en faire, tout le vocabulaire de Sade n'est pas restreint au seul domaine érotique. Dès 1977, dans son article « Pour un examen du vocabulaire sadien »¹⁴, Heinz Jürgen Wolf a insisté sur le fait que d'autres aspects du vocabulaire sont également intéressants. Comme preuve, il a cité l'occurrence du *bordeaux* et du *madère* qu'on trouve dans *Les Cent Vingt Journées de Sodome* et qui antedate les dictionnaires¹⁵. Ceux qui ont besoin d'autres preuves n'ont qu'à chercher Sade comme « auteur d'exemple » dans la BHVF. Ils y verront tout de suite qu'il y a bien d'autres domaines dignes d'intérêt où son apport est précieux¹⁶.

Cependant, il y a un aspect du vocabulaire sadien qui jusqu'ici ne semble avoir attiré l'attention de personne. Il s'agit des mots régionaux. Rappelons-nous que Sade, né à Paris, a passé son enfance en Provence (d'abord chez ses tantes paternelles d'Avignon, puis chez son oncle, l'abbé Jacques-François de Sade, au château de Saumane, près de L'Isle-sur-la-Sorgue, Vaucluse) et qu'il est seigneur de Lacoste

⁸ La citation est en fait tirée du poème de Louis Protat, *Examen subi par Mademoiselle Flora*.

⁹ Paris, Larousse, 1990, p. 85b, s.v. *branleur*.

¹⁰ Paris, Gallimard, 2011, p. 77.

¹¹ Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol. On désignera ce dictionnaire par TLF.

¹² Basel etc., Zbinden etc., 1922-2002, 25 vol. ; voir l'article *brand*, t. 15, 1, p. 250a. On désignera ce dictionnaire par FEW.

¹³ Pour la lexicographie historique du vocabulaire érotique, une lecture attentive des œuvres sadiennes est indispensable. On peut citer par exemple les hapax *renconner*, verbe transitif, « pénétrer de nouveau » (*La Nouvelle Justine*, dans Sade, *Œuvres, op. cit.*, t. 2, p. 694 ; 697 ; ajouter au FEW t. 2, p. 1541a s.v. *cunnus*) ou *renculer*, verbe transitif, « pratiquer de nouveau le coït anal » (*Les Cent Vingt Journées de Sodome*, dans Sade, *Œuvres, op. cit.*, t. 1, p. 330 ; 339 ; *La Nouvelle Justine, ibid.*, t. 2, p. 707 ; 899 ; ajouter au FEW 2, 1513b s.v. *culus*). Ces deux mots sont absents du TLF.

¹⁴ *Français Moderne*, 45, 1977, p. 48-51.

¹⁵ Voir le TLF par exemple, qui n'a pas pu profiter des remarques de Heinz Jürgen Wolf. Mais sur *bordeaux*, la *Base historique du vocabulaire français* (désignée ici par BHVF ; consultable sur le site internet de l'ATILF) nous fournit une attestation plus ancienne, datée de 1767. La même BHVF cite une attestation de 1779 pour *madère* mais elle continue à ignorer celle de Sade.

(Vaucluse)¹⁷. Il n'est donc pas étonnant qu'il emploie certains mots ou certains sens dont la diffusion géographique est restreinte. Sa connaissance ne se limite d'ailleurs pas au français régional, mais elle s'étend aussi jusqu'au patois. Dans sa lettre à Marie-Dorothee de Rousset du 12 mai 1779¹⁸, ne lui a-t-il pas avoué qu'il parlait le provençal avec ses paysans ?

Dans cet article, j'examine les mots *esquicher*, *reguinement*, *cassoulet*, *calculer*. On verra qu'un examen lexicographique nous permet d'une part de mieux comprendre le texte du marquis de Sade et de l'autre de compléter nos instruments de travail.

(1) *esquicher*.

Le verbe *esquicher* se lit au début de la *Première journée des Cent Vingt Journées de Sodome*. Voici le contexte :

Curval, très gris au dessert, jeta une assiette au visage de sa femme, qui lui aurait fendu la tête si celle-ci ne l'eût esquichée¹⁹.

La phrase n'est pas d'une limpidité absolue pour les lecteurs modernes. En effet, ni le TLF ni la BHVF n'ont enregistré le verbe *esquicher*. On ne peut pas savoir comment les éditeurs des deux *Œuvres complètes*

¹⁶ Mais il ne sera pas inutile de noter que les contributeurs de la BHVF n'ont pas dépouillé les écrits de Sade (et de ses correspondants) d'une façon systématique. On peut se demander par exemple pourquoi ils ont utilisé une anthologie de sa correspondance (Sade, *Lettres choisies*, Paris, Union générale d'éditions, 1978, collection 10/18 ; livre qui n'a que 190 pages !) et non pas les lettres écrites et reçues par Sade que Georges Daumas et Gilbert Lely ont publiées dans leurs *Œuvres complètes*. À cause de ce choix peu justifié, la BHVF et le TLF s.v. *singalette* donnent comme 1^{re} attestation la lettre que Sade a adressée à sa femme les 23-24 novembre 1783. Or dans la lettre qu'elle a écrite à son mari le 28 juillet 1783, la marquise a déjà utilisé le mot ; voir Marquis de Sade, *Lettres et Mélanges littéraires écrits à Vincennes et à la Bastille* [...], Recueil inédit publié sur les manuscrits autographes de l' Arsenal par Georges Daumas et Gilbert Lely, t. 2, Paris, Borderie, 1980, p. 338 (= Marquis de Sade, *Œuvres complètes*, Paris, Cercle du livre précieux, Supplément, 2^e partie) : « Je t'envoie : une boîte à seringues ; un tapis vert de drap ; une serviette de cingalette verte [...] ». La lettre est publiée aussi dans Alice M. Laborde, *Correspondance du marquis de Sade et de ses proches enrichies de documents, notes et commentaires*, Genève, Slatkine, 2007, t. 18, p. 114-115 (la citation se trouve à la p. 115). Un dépouillement attentif de l'ensemble des lettres échangées ne sera pas superflu.

¹⁷ Dans ce sens, Alphonse Daudet a eu raison d'inclure le marquis dans la liste des auteurs dont il avait projeté de traiter dans ses « fantaisies, romans, études physiologiques » du Midi. Voir Alphonse Daudet, *Œuvres*, texte établi, présenté et annoté par Roger Ripoll, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1994, t. 3, p. 225, *Histoire de mes livres*, « Numa Roumestan ».

¹⁸ Marquis de Sade, *Lettres et Mélanges littéraires écrits à Vincennes et à la Bastille* [...], *op. cit.*, t. 1, Paris, Borderie, 1980, p. 68-69 (= Marquis de Sade, *Œuvres complètes*, Paris, Cercle du livre précieux, Supplément, 1^{re} partie). La lettre est publiée aussi dans Alice M. Laborde, *op. cit.*, t. 14, p. 168-173 (le passage en question se trouve aux pages 171-172).

¹⁹ Sade, *Œuvres*, *op. cit.*, t. 1, p. 78. Le passage se trouve dans les *Œuvres complètes*, édition établie [...] par Gilbert Lely, Paris, Cercle du livre précieux, 1967, t. 13, p. 72-73 et dans les *Œuvres complètes*, édition mise en place par Annie Le Brun et Jean-Jacques Pauvert, Paris, Pauvert, 1986, t. 1, p. 90-91.

(Gilbert Lely, Annie Le Brun et Jean-Jacques Pauvert) l'ont compris, car ils n'ont pas donné de notes. Par contre, l'éditeur de la Pléiade, Michel Delon, explique de la façon suivante dans sa note consacrée au mot :

Esquicher semble une confusion entre *esquiver* et *s'esquicher* qui signifie, au sens figuré, « refuser de s'engager », « se défiler », « s'écarter »²⁰.

Certes, tant que le manuscrit sera conservé hermétiquement dans une collection²¹, toute vérification sera impossible et l'on ne pourra que suivre l'édition publiée par Maurice Heine et reproduite par les autres éditeurs avec l'orthographe modernisée. Des incertitudes sont donc toujours possibles. Mais au lieu d'alléguer une éventuelle erreur, essayons de comprendre le texte tel qu'il nous est donné. En le respectant, n'est-il pas possible de donner un sens satisfaisant au verbe *esquicher* ?

Il me semble que si. Le *Dictionnaire des régionalismes de France*²² a un article *esquicher*, verbe transitif. Selon lui, il est attesté dans « une aire compacte du Sud-Est », à savoir Drôme, Hautes-Alpes, Provence, Gard, Hérault, Aveyron et Ardèche. Son sens est « aplatir, appuyer fortement sur, déformer par une forte compression, par un choc violent » et il a comme synonymes en français standard *comprimer*, *écraser*, *serrer*. L'aire convient tout à fait à la région où Sade a vécu, et avec ce sens de « comprimer », on peut comprendre que l'assiette que Curval a jetée à sa femme « lui aurait fendu la tête » si elle [= sa femme] n'avait pas comprimé sa tête. Si mon interprétation est bonne, dans la proposition hypothétique (« *si celle-ci ne l'eût esquichée* »), le pronom personnel (*l' = la*) ne désigne pas l'assiette comme semble le comprendre Michel Delon qui donne au verbe le sens d'« esquiver », mais la tête de la dame. À la violence du libertin sa femme a répondu avec un geste énergique, et l'auteur a eu recours au verbe rare dont l'expressivité lui paraissait nécessaire.

Si l'on comprend le texte de cette façon, on peut non seulement se faire une image plus exacte de la situation et corriger la note de l'édition de la Pléiade, mais aussi améliorer la description du DRF. Celui-ci indique en effet dans son commentaire que le verbe est « un emprunt récent à » l'occitan *esquicha* de même sens et qu'il est attesté depuis 1924. Le roman de Sade, qui est mis au net en 1785, nous fournit une attestation beaucoup plus ancienne et nous amène à nous demander si le verbe est vraiment un emprunt « récent ».

(2) **reguinement.**

Ce mot aussi est peu familier aux lecteurs modernes. Il se lit à la fin de la *Seizième journée des Cent*

²⁰ Sade, *Œuvres*, *op. cit.*, p. 1149.

²¹ Voir Nathaniel Herzberg, « Caché, volé, racheté : l'histoire folle d'un manuscrit de Sade », *Le Monde*, 1^{er} octobre 2012 ; voir aussi la note (sans doute ajoutée lors d'une des rééditions) de Michel Delon dans Sade, *Œuvres*, *op. cit.*, p. 1133, qui dit que le manuscrit « a été révélé au public pour la première fois à la Fondation Bodmer en 2004. »

²² Pierre Rézeau (sous la direction de), *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles, Duculot, 2001, p. 417-418 ; on désignera cet ouvrage par DRF.

Vingt Journées de Sodome. Avant le souper, Durcet prend des lavements de Thérèse et va déféquer dans la bouche de Rosette. Voici le contexte :

[...] dès que le petit financier eut les entrailles chargées, il signifia à Rosette d'avoir à venir tendre le bec. Il y eut un peu de reguignements, un peu de difficultés, mais il fallut obéir, et la pauvre petite en avala deux, quitte à les rendre après, ce qui, comme on l'imagine bien, ne fut pas long²³.

Ici aussi, les éditeurs des *Œuvres complètes* semblent avoir jugé superflu d'expliquer le mot. Seul Michel Delon se demande avec courage dans une note :

Lire « regimbements » ou « rechignements » ? À notre connaissance, le mot n'est pas attesté d'autre part. À moins qu'il ne s'agisse du sens propre de *guigner*, « fermer à demi les yeux » (*Litttré*), d'où *re-guigner*, « cligner des yeux à de nombreuses reprises » (ici, par écoeurement), « grimacer »²⁴.

Comme dans le cas précédent, on ne peut pas vérifier le manuscrit autographe pour le moment. Mais si l'on s'abstient de corriger le substantif *reguignements* en *regimbements* ou *rechignements*, sera-t-on condamné à y voir un dérivé du verbe *re-guigner* au sens de « cligner des yeux à de nombreuses reprises » ? Mais le sens proposé de « grimacer » est assez éloigné du dernier sens, qui ne me semble pas tout à fait convenir au contexte. D'ailleurs, si l'on consulte l'article **wingjan* du FEW²⁵, on voit d'abord que le verbe intransitif *reguigner* est certes attesté en français en 1549 et 1630, mais que son sens était « jeter un regard sur ; guigner à plusieurs reprises », et puis que ses attestations dans les dialectes modernes (Charente-Maritime, Mouzon, Moselle, Fiménil) sont géographiquement peu compatibles avec la région où a vécu Sade et enfin que le substantif n'est pas connu.

Le même FEW nous suggère une autre piste, qui me semble plus fructueuse. Il s'agit de son article *winnan*²⁶. On y trouve le verbe *reguigner* au sens de « regimber, ruer, résister », attesté dans des dialectes qui vont du Sud-Est au Sud-Ouest. Le verbe ne se limite pas aux dialectes. Comme attestation du français régional, on peut citer *Le Français de Marseille* d'Auguste Brun, qui dans son article *reguigner* explique que le verbe signifie « ruer » et qu'en extension il « se dit de quelqu'un qui résiste »²⁷. Parmi les différents dérivés (*reguignado*, *reguignèou*, etc.) on ne trouve pas le type *reguignement*, mais le sens de base « regimber, ruer, résister » me semble convenir beaucoup mieux au contexte qui nous occupe que le sens

²³ Sade, *Œuvres*, *op. cit.*, p. 216. Le passage se lit dans les *Œuvres complètes*, éd. Gilbert Lely, *op. cit.*, p. 232-233 et les *Œuvres complètes*, éd. Annie Le Brun et Jean-Jacques Pauvert, *op. cit.*, p. 250-251.

²⁴ Sade, *Œuvres*, *op. cit.*, p. 1166.

²⁵ T. 17, p. 592a.

²⁶ *Ibid.*, p. 594b.

²⁷ Auguste Brun, *Le Français de Marseille. Étude de parler régional*, Marseille, Institut historique de Provence, 1931, p. 128.

de « guigner à plusieurs reprises ». Forcée à faire une action révoltante, Rosette n'essaie-t-elle pas désespérément de résister en lançant les bras et les jambes ? Si Sade a ajouté après le mot *reguinement* qu'il y eut « un peu de difficultés », c'est sans doute parce qu'il savait qu'il fallait expliquer le mot expressif mais rare aux lecteurs peu familiers de la langue de son pays.

Si mon interprétation n'est pas erronée, on peut ainsi à la fois mieux comprendre la situation décrite par Sade et compléter utilement le FEW avec cet hapax daté de 1785.

(3) cassoulet.

Les mots régionaux sont également présents dans la correspondance du marquis de Sade. Prenons comme exemple le substantif masculin *cassoulet*, « ragoût de haricots blancs, de charcuterie et de viande ». Si l'on en croit le TLF s.v. *cassoulet*, c'est un mot languedocien entré en français en 1897 avec Anatole France, *Le Mannequin d'osier*. Les autres instruments de travail ne nous donnent pas d'attestations antérieures, parce que le FEW t. 2, p. 1602b s.v. *cyathion* ne connaît le mot que depuis *Le Larousse pour tous* daté de 1907 et que le mot est absent de la BHVF. Aujourd'hui, le mot n'est plus considéré comme régional ; c'est pourquoi il n'est pas enregistré dans les *Variétés géographiques du français. Matériaux pour le vocabulaire de l'art culinaire* de Manfred Höfler et Pierre Rézeau²⁸.

Voici une attestation beaucoup plus ancienne, qui se trouve dans la lettre que Sade a adressée à sa femme le 22 janvier 1781. Parmi divers objets qu'il lui demande d'envoyer à sa cellule de Vincennes, il y a un plat. Comme il a un besoin très précis, la terrine qu'il vient de recevoir ne lui plaît pas et il explique à sa femme quel type de plat lui est nécessaire.

Je renvoie aussi la terrine ; ce n'est point du tout cela que je veux, c'est un plat rond à cul plat et à bord très peu relevé, trois pouces au plus, et un couvercle très plat, absolument ressemblant au pain de fleur d'orange que vous venez de m'envoyer, à l'exception d'un peu plus de grandeur et de profondeur. Les plats où l'on fait les cassoulets en Provence, si vous vous en souvenez, pourront également vous en donner une idée. Et observez surtout que le couvercle soit très plat ; il le faut dans un carton analogue à lui, uniquement fait pour le contenir. Point de plat sans carton et point de carton sans plat, ou sinon je renvoie encore²⁹.

Même si le marquis ne dit pas à quel usage est destiné ce plat, on voit qu'il a une idée très claire de ce qu'il lui faut. Pour se faire comprendre par son épouse il recourt à un objet qui leur est familier : le plat dans lequel on fait cuire du cassoulet dans la région où ils ont vécu ensemble. Avec ce témoignage qui constitue la première attestation, on peut ainsi améliorer la description historique des dictionnaires.

²⁸ Paris, Klincksieck, 1997.

²⁹ Marquis de Sade, *CXLVIII Lettres inédites à Madame de Sade (1779-1785)* publiées sur les manuscrits autographes par Georges Daumas et Gilbert Lely, Paris, Borderie, 1980, p. 69 (= Marquis de Sade, *Œuvres complètes*, Paris, Cercle du livre précieux, Supplément, 3^e partie). La lettre est reproduite dans Alice M. Laborde, *op. cit.*, t. 16, p. 28-32 (la citation se lit à la p. 29).

(4) calculer.

Le verbe lui-même n'a rien d'extraordinaire³⁰, mais son emploi au sens de « réfléchir » n'est pas courant. Le DRF p. 200-201 nous apprend que ce sens n'est attesté que dans des départements ou régions suivants : Isère (La Mure), Hautes-Alpes, Provence, Hérault, Puy-de-Dôme, Corrèze, Dordogne, Lot-et-Garonne, Gers. D'après ce dictionnaire, cet emploi est attesté depuis 1903. Or il apparaît beaucoup plus tôt chez Sade, qui utilise le verbe dans ce sens au moins trois fois dans ses écrits.

Il se lit d'abord au milieu de la *Vingt et unième journée* des *Cent Vingt Journées de Sodome*. Dans le contexte, le verbe est employé dans une description de la vieille mère de Lucile, qui vient de perdre sa fille cadette :

[interrogée par un comte libertin] la vieille dit tout ce qu'elle souffrait, et se plaignit surtout amèrement du vol qu'on lui avait fait de sa fille [= cadette], accusant vivement Lucile [= sa fille aînée, devenue prostituée] de savoir où elle était, puisque la dame avec laquelle elle était venue la voir, il y avait peu de temps, lui avait proposé d'en prendre soin, et elle calculait de là, avec assez de raison, que c'était cette dame qui l'avait enlevée³¹.

La deuxième occurrence se trouve au début des *Infortunes de la vertu*, œuvre rédigée en 1787. La phrase est assez longue, mais pour bien comprendre il faut qu'elle soit citée en entier :

Car si, partant de nos conventions sociales et ne s'écartant jamais du respect qu'on nous inculqua pour elles dans l'éducation, il vient malheureusement à arriver que par la perversité des autres, nous n'ayons pourtant jamais rencontré que des épines lorsque les méchants ne cueillaient que des roses, des gens faibles et sans un fonds de vertu assez constaté pour se mettre au-dessus des réflexions fournies par ces tristes circonstances, ne calculeront-ils pas qu'alors il vaut mieux s'abandonner au torrent que d'y résister, ne diront-ils pas que la vertu telle belle qu'elle soit³², quand malheureusement elle devient trop faible pour lutter contre le vice, devient le plus mauvais parti que puisse prendre un être quelconque et que dans un siècle entièrement corrompu le plus sûr est de faire comme les autres³³ ?

La troisième occurrence apparaît dans la lettre que Sade a adressée à l'avocat Gaufridy en 1806 (la date plus précise n'est pas connue) :

³⁰ C'est pourquoi aucun éditeur de Sade n'a daigné expliquer le sens du verbe.

³¹ Sade, *Œuvres, op. cit.*, t. 1, 1990, p. 243. Le passage se retrouve dans les *Œuvres complètes*, éd. Gilbert Lely, *op. cit.*, p. 266 et les *Œuvres complètes*, éd. Annie Le Brun et Jean-Jacques Pauvert, *op. cit.*, p. 284.

³² Sur la tournure *tel... que* au sens concessif de « si... que », voir Maurice Grevisse et André Goosse, *Le Bon Usage*, 14^e édition, Bruxelles, Duculot, 2008, p. 1506 qui cite justement ce passage.

³³ Sade, *Œuvres, op. cit.*, t. 2, 1995, p. 3. La phrase se retrouve dans les *Œuvres complètes*, éd. Gilbert Lely, *op. cit.*, t. 14, p. 333 et les *Œuvres complètes*, éd. Annie Le Brun et Jean-Jacques Pauvert, *op. cit.*, t. 12, p. 257.

Parfaitement sûr que vous ne teniez pas un très chétif et très vil intérêt de votre manutention, j'avais calculé que, l'ayant ou ne l'ayant pas, nous pouvions nous aimer tout de même, et votre silence obstiné depuis ce temps-là m'a prouvé que je me trompais³⁴.

Dans ces trois passages, le verbe *calculer* semble signifier « réfléchir » et non pas « déterminer la probabilité d'un résultat », sens qui est attesté plus largement et que le TLF s.v. *calculer* date de 1671. Si mon interprétation est bonne, les attestations du mot chez le marquis nous permettent de modifier un peu la description historique du DRF.

* * *

Comme on peut le constater, un examen un peu attentif du vocabulaire de Sade n'est pas inutile pour bien comprendre ce qu'il a écrit et aussi pour compléter nos instruments de travail. Il va sans dire que les régionalismes ne sont pas le seul domaine où les lexicographes puissent apporter leurs contributions. Armé de nos outils, on peut, me semble-t-il, améliorer parfois la lecture même des manuscrits ou des imprimés³⁵.

Une recherche lexicographique et philologique de l'ensemble des écrits sadiens méritera d'être entreprise.

³⁴ Marquis de Sade, *Œuvres complètes*, t. 12, *Correspondance 1759-1814*, préface et postface de Gilbert Lely, Paris, Cercle du livre précieux, 1967, p. 601. La lettre est reproduite dans Alice M. Laborde, *op. cit.*, t. 25, p. 264-268 (la citation se trouve aux pages 264-265).

³⁵ C'est le cas du verbe intransitif *juter* « rendre du jus » qu'on lit dans l'édition de *La Philosophie dans le boudoir* procurée par Jean Deprun (dans Sade, *Œuvres*, *op. cit.*, t. 3, 1998, p. 109). Dans ce passage où les personnages se livrent mutuellement aux actes sexuels variés, Eugénie crie en parlant de madame de Saint-Ange : « [...] Et ! quoi, ma bonne, tu m'imites... oh, comme elle jute, la coquine... » Si c'était une bonne leçon, cette attestation, datée de 1795, serait antérieure à celle de la lettre de Gustave Flaubert à Ernest Chevalier du 7 juin 1844 : « toute la salive qui a juté de nos lèvres » que citent le TLF s.v. *juter* et le FEW t. 4, p. 84a s.v. *jus*. Mais si l'on se reporte à l'édition de 1795, t. 2, p. 66 sur laquelle est fondée l'édition de Jean Deprun et qu'on peut lire sur le site Gallica, on s'aperçoit qu'il faut lire *jure* et non pas *jute*. Ainsi, une prétendue première attestation chez Sade s'avère inexistante.